



Rôle et principales responsabilités du coordonnateur municipal de la sécurité civile



Le coordonnateur municipal de la sécurité civile joue un rôle primordial. Désigné par le conseil municipal, il est en quelque sorte le responsable du dossier de la sécurité civile sur le territoire et il coordonne l'ensemble des actions menées par la municipalité en la matière. En plus d'organiser la réponse municipale aux sinistres et de s'assurer du déploiement efficace et concerté des ressources dans ce contexte, il voit également au développement de la connaissance des risques sur le territoire de même qu'à la mise en œuvre de mesures de prévention et de préparation.

À titre de coordonnateur municipal, la personne désignée est appelée à assurer les liens entre les autorités municipales, les membres du comité municipal de sécurité civile, les membres de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), les ressources municipales concernées et les organismes de secours. Elle veille aussi à la concertation de leurs actions, selon ce que prévoit le plan de sécurité civile de la municipalité.

En raison de sa vision globale de l'appareil administratif et de son niveau hiérarchique dans la structure municipale, cette fonction est généralement confiée au plus haut fonctionnaire de l'administration municipale, soit le directeur général. Dans certains cas, elle peut également être attribuée à un autre gestionnaire de l'administration municipale ou à une personne non directement liée à la municipalité, par exemple une personne nommée à l'échelle de la MRC pour occuper cette fonction dans plusieurs municipalités. De plus, compte tenu du rôle central du coordonnateur, un substitut doit aussi être désigné. Par ailleurs, lors d'un sinistre, la personne désignée pour occuper cette fonction devrait être uniquement affectée à celle-ci.

Principales aptitudes et compétences souhaitées

- Bonne connaissance du fonctionnement des instances municipales et régionales et de l'appareil gouvernemental;
- Leadership pour orienter et mener à terme la réalisation de projets en concertation;
- Aptitudes pour la gestion d'équipes de travail;
- Capacité à traiter les dossiers et les situations sur la base d'une approche globale et intégrée;
- Sens de la communication;
- Connaissances en sécurité civile.



Rôle et principales responsabilités du coordonnateur municipal de la sécurité civile

Responsabilités du coordonnateur municipal de la sécurité civile

Le [Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre](#) confie au coordonnateur municipal de la sécurité civile les pouvoirs :

- de coordonner la mise en œuvre entière ou partielle du plan de sécurité civile de la municipalité, selon les conséquences réelles ou appréhendées du sinistre;
- de mobiliser les personnes désignées par la municipalité requises pour répondre adéquatement à la situation;
- d'approuver le contenu du message d'alerte à la population;
- d'autoriser la diffusion du message d'alerte;
- de lancer l'alerte à toute la population ou à une partie de celle-ci.

Il revient à la municipalité de définir les autres responsabilités ou mandats qui devraient lui être octroyés.

Exemples de mandats en matière de préparation et de réponse aux sinistres

Préparation (Avant un sinistre)

- Coordonner le comité municipal de sécurité civile;
- Coordonner l'élaboration, la mise à jour et le développement continu du plan de sécurité civile;
- Favoriser la collaboration et la concertation des ressources requises pour la mise en place des mesures de préparation aux sinistres;
- Diffuser le plan de sécurité civile aux personnes et aux organisations concernées;
- S'assurer de la mise en œuvre du programme de formation et du programme d'exercices consacrés à la sécurité civile;
- Contribuer à l'information des citoyens en s'assurant de la planification d'activités de sensibilisation du public et en renseignant la population sur les éléments du plan de sécurité civile qui la concernent;
- S'assurer de l'harmonisation des mesures de préparation aux sinistres établies par la municipalité avec celles des organisations et des industries présentes sur le territoire, ainsi qu'avec celles des municipalités voisines.



Rôle et principales responsabilités du coordonnateur municipal de la sécurité civile

Intervention (Pendant un sinistre)

- Exercer son leadership auprès des intervenants et de la population pendant toute la durée du sinistre en :
 - favorisant un climat de collaboration et de respect;
 - communiquant clairement afin d'être bien compris des intervenants et de la population;
- Coordonner l'organisation municipale de la sécurité civile et mobiliser les responsables des missions qui doivent être déployées;
- Voir à ce que la sécurité des lieux sinistrés soit assurée;
- Approuver le message d'alerte, autoriser sa diffusion et lancer l'alerte à la population;
- Recommander l'évacuation ou la mise à l'abri d'un secteur donné;
- Désigner, le cas échéant, un coordonnateur de site (voir la fiche intitulée Coordination des opérations lors d'un sinistre);
- Prendre la décision d'activer le centre de coordination municipal et demander son ouverture;
- S'assurer de la mise en place d'un centre des opérations d'urgence sur le site du sinistre, s'il y a lieu;
- Assurer un suivi ainsi que le soutien des opérations d'urgence sur le site et vérifier auprès du coordonnateur de site les besoins à venir et les ressources humaines et matérielles qui pourraient éventuellement être requises;
- Établir les liens avec la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, les municipalités voisines et la MRC;
- Collaborer avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés;
- Établir les liens avec les gestionnaires des services essentiels autres que municipaux offerts sur le territoire municipal;
- Tenir des rencontres de coordination avec les membres de l'OMSC pour faire le point sur la situation;
- Informer fréquemment le conseil municipal, notamment le maire, de l'évolution de la situation et des interventions réalisées;
- Demander des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires, si nécessaire.



Rôle et principales responsabilités du coordonnateur municipal de la sécurité civile

Rétablissement (Après un sinistre)

- Coordonner le déploiement des mesures de rétablissement;
- Fermer le centre de coordination;
- S'assurer de la réalisation d'un bilan des dommages subis par la municipalité;
- S'assurer d'avoir un constat des résidences touchées par le sinistre;
- Formuler, au besoin, une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique en vue de rendre la municipalité et ses citoyens admissibles à un éventuel programme d'aide financière relatif aux sinistres;
- Établir, au besoin, un centre de soutien au rétablissement;
- Mandater une personne pour s'assurer de la réalisation d'un retour d'expérience, notamment de séances de débriefage opérationnel, et du suivi des recommandations formulées dans le contexte de celui-ci;
- S'assurer de l'élaboration d'un rapport de débriefage et de son dépôt au conseil municipal.